



## Déclaration préalable de la CFDT-VNF à la CSSCT Centrale du 20 novembre 2025

Mesdames, Messieurs de la direction, Membres de la CSSCT Centrale,

**La CFDT-VNF** souhaite, une nouvelle fois, alerter la CSSCT Centrale sur la situation rencontrée par les personnels dans le cadre des avancements de l'Acte I et du lancement de l'Acte II.

Depuis quelques jours, nous recevons des remontées concordantes faisant état d'une inquiétude croissante parmi les personnels, en raison du manque de visibilité sur le calendrier de fermeture des sites pérennes et/ou des incertitudes persistantes quant à leur localisation définitive et des moyens qui leur seront alloués.

### ➤ **Un calendrier trop resserré**

Le calendrier fixé pour l'élaboration des cahiers de filières apparaît, pour les personnels comme pour les encadrants, trop resserré **et déconnecté de la réalité des charges de travail actuelles** : accompagnement de l'Acte I, fin de gestion, difficultés persistantes liées à l'outil PEP, sollicitations multiples...

Cette accélération impose une pression importante sur les équipes, en particulier sur les personnels impliqués dans les Groupes de Travail ce que nous ne pouvons ignorer.

### ➤ **Une communication bien discrète**

Si la direction a communiqué dans le cadre de VNF réseau 51 les principes des travaux menés sur les différentes filières et la finalité recherchée, la composition des Groupes de Travail (GT) a simplement été publiée sur l'intranet, où elle demeure difficilement accessible pour la plupart des personnels.

Concernant les GT, nous rappelons que la direction s'était engagée à mener les travaux sur la base du plafond d'emplois défini dans le COP et donc sans reprise d'ETPT pour l'année 2026. Or, d'après nos premiers retours, il semble que les projections intègrent d'ores et déjà les reprises d'ETPT 2026. Il nous remonte également que beaucoup de recrutements seraient gelés sur cette fin d'année. Cela renforce les inquiétudes notamment sur la capacité à définir une organisation encore plus efficiente avec des effectifs encore plus réduits.

Comment avoir confiance en la direction lorsqu'elle nous indique vouloir défendre les effectifs auprès des tutelles tout en intégrant dès maintenant leur baisse dans l'Acte 2 ?

## **Un faux départ pour certaines filières**

Si certains GT en sont déjà à leur seconde réunion, d'autres ne sont toujours pas programmés. Aussi, des personnels désignés, qui parfois s'interrogent encore sur ce que l'on attend réellement d'eux, n'ont aucune visibilité sur les dates à venir. Cela ne facilite en rien l'organisation du travail.

Les canaux de diffusion des comptes-rendus des GT ne sont pas clairement définis. Nous rappelons que ces derniers n'ont pas vocation à être communiqués à leurs seuls membres mais bien à l'ensemble de la filière. Les personnels de chaque filière doivent pouvoir identifier facilement les représentants de leur DT, consulter les comptes rendus afin de pouvoir faire remonter leurs remarques et questions pour prise en compte lors des réunions suivantes. L'intranet, peu intuitif, ne peut pas être l'unique canal de communication.

Cette absence de retour d'information, si elle demeure, va alimenter le sentiment de perte de sens, d'opacité et d'inquiétude sur le terrain.

### ➤ **Une situation incompatible avec une démarche de prévention**

Dans ces conditions, **la CFDT-VNF** estime que les conditions de travail des personnels ne permettent pas de garantir :

- une participation sereine et éclairée aux travaux,
- un temps d'assimilation, de réflexion et d'échanges avec la filière suffisant dans les délais imposés.

Aussi, nous demandons :

1. **Un réajustement immédiat et réaliste du calendrier de l'Acte II**, au regard des contraintes opérationnelles et humaines.
2. **Une communication transparente et centralisée** accessible à tout le personnel, le calendrier et les productions des GT.
3. **Le calendrier et le démarrage rapide des négociations pour l'accord devant cadrer, accompagner et sécuriser les mobilités fonctionnelles (AMF) qui pourraient découler des réorganisations suite à ces travaux.**

Nous rappelons que cette instance a pour vocation de garantir la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels.

Nous attendons donc que ces inquiétudes légitimes soient entendues et que des **mesures correctrices soient mises en œuvre rapidement**.

Merci pour votre attention.

Les représentants **CFDT-VNF** à la CSSCT Centrale